



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du Jeudi 20 janvier 2011

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie Paule Burguin, Gilbert Duval, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Jérôme Robin, Thierry Vaillant.

Excusé :

Mikaël Gombaud
Patrice Périon
Pascal Ravache

Pouvoir :

Philippe Saloux donne pouvoir à Jérôme Robin
Marie-Madeleine Le Thiec donne pouvoir à Christian Lemée

Marie-Paule Burguin est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Approbation du compte rendu de la séance du 22 décembre 2010

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est approuvé.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour, le vote des avenants concernant les travaux au complexe sportif. Le Conseil accepte sa requête.

1- Avis sur le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Sévérac

Le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en mairie, de la part de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Nantes (anciennement DDE), le permis de construire de l'Association Eoliennes en Pays de Vilaine pour l'implantation de quatre éoliennes, dont deux sur la commune de Sévérac, les deux autres étant sur la commune de Guenrouët.

Ces deux éoliennes se situeraient aux lieux-dits « Le Gros Rocher » et « la Lande de Fontenelle » sur la commune de Sévérac.

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire, l'avis de la commune de Théhillac, limitrophe de Sévérac, est demandé.

Après un vote à main levée, le Conseil Municipal donne, avec 8 voix pour et 4 abstentions, un avis favorable sur le projet.

2- Subvention écoles publiques

2.1) Ecole publique de Fégréac

Le Conseil Municipal décide de renouveler sa participation aux frais de scolarisation des deux enfants scolarisés à l'école publique de Fégréac, conformément à la délibération en date du 10 novembre 2009, pour un montant de 392,22€ par élève soit un montant total de 792,44€.

2.2) Ecole publique de Saint-Dolay

Lors des inscriptions en début d'année scolaire, deux familles de la commune ont déposé une demande d'inscription à l'école publique de Saint-Dolay. Ces inscriptions étaient subordonnées à un accord signé du Maire de la commune de résidence.

Cette autorisation engage financièrement la commune aux frais réels de scolarisation soit 1 057,97€ pour ces deux élèves. Le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal cet engagement.

Avec 9 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de verser cette somme à la commune de Saint-Dolay.

3- Avenants au marché du complexe sportif

Le Maire fait part au Conseil des modifications sur les lots suivants :

- 1) L'entreprise DUBOIS, lot n°3 « charpente bois », avec une moins value de 646,82€ hors taxe : suppression des pannes en lamellé-collé prévues au marché.
- 2) L'entreprise INTERBATIMENT, lot n°2 « gros œuvre », avec une plus value de 240€ hors taxe : réalisation d'un dallage à l'emplacement du bar dans le hall de la salle.
- 3) L'entreprise ATLANTIC SOLS, lot n°9 « carrelage faïence », avec une moins value de 241,10€ hors taxe : travaux de carrelage en moins sur l'escalier et dans le hall dû au changement d'emplacement du monte handicapé.

INFORMATIONS

Banque Alimentaire

La distribution 2011 se fera, à La Roche-Bernard :

- vendredi 14 janvier
- vendredi 11 février
- vendredi 11 mars
- vendredi 15 avril
- vendredi 13 mai
- vendredi 17 juin
- vendredi 15 juillet
- vendredi 12 août
- vendredi 16 septembre
- vendredi 14 octobre
- vendredi 10 novembre
- vendredi 16 décembre

Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise du 17 janvier au 16 avril 2011 une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc...

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Une enquêtrice de l'Insee chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.